

**RECTIFICATIF DU COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA 1918^{EME} REUNION DU COMITE DE GESTION DES CEREALES
LE 11 NOVEMBRE 2004**

PRESIDENT: MR. R. MILDON

TOUTES LES DELEGATIONS SONT PRESENTES OU REPRESENTEES

1. CEREALES

1.1 Situation du marché dans l'Union «à vingt-cinq» et sur le marché mondial.

1.2 Divers.

PAS D'AUTRES POINTS

BLE TENDRE

1.3 Divers.

PAS D'AUTRES POINTS

ORGE

**1.4 Adjudication à l'exportation d'orge (vers certains pays tiers).
Fixation de la restitution maximale à l'exportation d'orge (règlement
n° 1757/2004)**

RESTITUTION MAXIMALE : 18,99 EUR/T – QUANTITE ACCEPTEE : 412.620
T. VOTE: AVIS FAVORABLE : (314 EN FAVEUR ET 7 CONTRE)

1.5 Divers.

PAS D'AUTRES POINTS

SEIGLE

**1.6 Adjudication à l'exportation de seigle.
Fixation du prix minimum de vente pour l'exportation d'environ
1.000.000 tonnes de seigle détenues par l'organisme d'intervention
allemand (règlement n°1185/2004).**

PRIX MINIMUM : 55,01 EUR/T – QUANTITE ACCEPTEE : 46.341 T. VOTE:
AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

1.7 Divers.

PAS D'AUTRES POINTS

AVOINE

- 1.8 Adjudication à l'exportation d'avoine.
Fixation de la restitution maximale dans le cadre de l'adjudication ouverte par le règlement (CE) n°1565/2004).**

REFUS DE TOUTES LES OFFRES PRESENTEES. VOTE: AVIS FAVORABLE :
(314 EN FAVEUR ET 7 ABSTENTIONS)

- 1.9 Divers.**

PAS D'AUTRES POINTS

IMPORTATION DE SORGHO

- 1.10 Fixation de l'abattement maximal du droit à l'importation pour 200.000 tonnes de sorgho en Espagne (règlement n° 238/2004).**

REFUS DE TOUTES LES OFFRES PRESENTEES. VOTE: AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

- 1.11 Divers**

ABROGATION DU REGLEMENT (CE) N° 238/2004 RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE ADJUDICATION DE L'ABATTEMENT DU DROIT A L'IMPORTATION DE SORGHO EN ESPAGNE EN PROVENANCE DES PAYS TIERS. VOTE: AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

AUTRES POINTS

- 1.12 Droit commun : fixation des restitutions à l'exportation pour les céréales.**

ABSENCE DE PROPOSITION. NON SOUMIS AU VOTE.

- 1.13 Droit commun : fixation des correctifs aux restitutions pour les céréales.**

ABSENCE DE PROPOSITION. NON SOUMIS AU VOTE.

- 1.14 Droit commun : fixation des restitutions à l'exportation pour le malt.**

ABSENCE DE PROPOSITION. NON SOUMIS AU VOTE.

- 1.15 Droit commun : fixation des correctifs aux restitutions pour le malt.**

ABSENCE DE PROPOSITION. NON SOUMIS AU VOTE.

- 1.16 (Eventuellement) Avis sur un projet de règlement modifiant R824/2000.**

ABSENCE DE PROPOSITION. NON SOUMIS AU VOTE.

- 1.17 Divers**

CULTURES ARABLES

- 1.18 (Eventuellement) Avis sur un projet de règlement établissant le montant final de l'aide en faveur de certaines légumineuses à grains pour le campagne 2004/2005.**

DECLARATION DE LA COMMISSION RELATIVE AU MONTANT FINAL DE L'AIDE EN FAVEUR DE CERTAINES LEGUMINEUSES A GRAIN POUR LA CAMPAGNE 2004/2005

LA COMMISSION CONSTATE QUE SUR LA BASE DES NOTIFICATIONS DES ETATS-MEMBRES, LA SUPERFICIE MAXIMALE GARANTIE POUR LAQUELLE L'AIDE AUX LENTILLES ET AUX POIS CHICHES EST DEMANDEE CONFORMEMENT A L'ARTICLE 3 DU REGLEMENT (CE) N° 1577/96 DU CONSEIL N'A PAS ETE DEPASSEE EN 2004/2005. DE MEME, LA SUPERFICIE MAXIMALE GARANTIE POUR LES VESCES, AUGMENTEE DE LA SUPERFICIE NON UTILISEE POUR LES LENTILLES ET POIS CHICHES, N'A PAS ETE DEPASSEE EN 2004/2005.

EN CONSEQUENCE, LE MONTANT FINAL DE L'AIDE VISEE A L'ARTICLE 2, PARAGRAPHE 2 DU REGLEMENT (CE) N° 1577/96 S'APPLIQUE, SOIT 181 €PAR HECTARE POUR LES LENTILLES, LES POIS CHICHES ET LES VESCES.

1.19 Divers

PAS D'AUTRES POINTS

2. RIZ

- 2.1 Échange de vues sur la situation et perspectives du marché du riz dans l'Union et sur le marché mondial.**

Pas de communication

- 2.2 Avis sur un projet de règlement portant ouverture d'une adjudication de la restitution à l'exportation du riz blanchi étuvé à grains ronds, moyens ou longs A à destination de certains pays tiers.**

Reporté

- 2.3 Avis sur un projet de règlement portant ouverture d'une adjudication de la restitution à l'exportation du riz blanchi étuvé à grains longs B à destination de certains pays tiers**

Reporté

- 2.4 Avis sur un projet de règlement portant ouverture d'une adjudication de la subvention à l'expédition du riz décortiqué à grains longs B à destination de l'île de la réunion.**

Reporté

- 2.5 Divers.**

3. PRODUITS TRANSFORMES

3.1 Avis sur les restitutions à la production amidon.

Pas de communication

3.2 Avis sur les restitutions à l'exportation : produits transformés.

Pas de communication

3.3 Avis sur les restitutions à l'exportation : aliments composés.

Pas de communication

4. COMITÉ CONJOINT CÉRÉALES/PAIEMENTS DIRECTS

4.1 Conclusion sur les demandes d'aides spécifiques protéines et cultures énergétiques.

DECLARATION DE LA COMMISSION RELATIVE AU MONTANT DE LA PRIME AUX PROTEAGINEUX POUR LA CAMPAGNE 2004/2005

LA COMMISSION CONSTATE QUE SUR LA BASE DES NOTIFICATIONS DES ETATS-MEMBRES, LA SUPERFICIE POUR LAQUELLE L'AIDE AUX PROTEAGINEUX EST DEMANDEE EN 2004/2005 EST INFERIEURE A LA SUPERFICIE MAXIMALE GARANTIE FIXEE A L'ARTICLE 78, PARAGRAPHE 1 DU REGLEMENT (CE) N° 1782/2003 DU CONSEIL.

EN CONSEQUENCE, IL N'Y A PAS LIEU D'APPLIQUER LES DISPOSITIONS PREVUES A L'ARTICLE 78, PARAGRAPHE 2 DU MEME REGLEMENT.

Déclaration de la Commission relative au montant de la prime aux cultures énergétiques pour la campagne 2004/2005

La Commission constate que sur la base des notifications des Etats Membres, la superficie pour laquelle l'aide aux cultures énergétiques est demandée en 2004/2005 est inférieure à la superficie maximale garantie fixée à l'article 89, paragraphe 1 du règlement (CE) N° 1782/2003 du Conseil.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'appliquer les dispositions prévues à l'article 89, paragraphe 2 du même règlement

4.2 Divers

PAS D'AUTRES POINTS

SIGNE
R. MILDON
Directeur

Liste des participants

COMITE DE GESTION DES CEREALES

DATE : 11 NOVEMBRE 2004

ETAT MEMBRE	MINISTERE OU ORGANISATION	NOMBRE DE PERSONNES
BE	MIN. VL. GEM.	1
CZ	MINISTRY OF AGRICULTURE	1
	SZIF	1
DK	DFFE	1
DE	BMVEL	1
	BLE	1
EE	MINISTRY OF AGRICULTURE	1
EL	MINISTRY OF AGRICULTURE	1
	R. P.	1
ES	DGA-MAPA	2
FR	MAPAAR-DPEI	1
	ONIC	1
IE	DAF	1
IT	MI.P.A.F.	3
	ENTE NAZIONALE RISI	1
CY	REPRESENTEE PAR LA GRÈCE	-
LV	MINISTRY OF AGRICULTURE	1
LT	MINISTRY OF AGRICULTURE	1
LU	REPRESENTEE PAR LA BELGIQUE	-
HU	MINISTRY OF AGRICULTURE	1
MT	R. P.	1
NL	MINISTERIE LNV	2
AT	BMLFUW	1
	AMA	1
PL	MINISTRY OF AGRICULTURE	1
	AMA	1
PT	MADRP-GPPAA	1
	INGO	1
SI	MINISTRY OF AGRICULTURE	1
SK	MINISTRY OF AGRICULTURE	2
FI	MINISTRY OF AGRICULTURE	1
SE	SBA	1
UK	DEFRA	2